



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS
Canton d'Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre du mois de mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PIERREFITTE-SUR-SEINE, dûment convoqué le 19 février 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nombre de Conseillers en exercice : 39

ETAIENTS PRESENTS A L'APPEL :

M. Michel FOURCADE, M. Christian PERNOT, Mme Séverine ELOTO, Mme Sonia BENNACER, M. Yann HELBLING, Mme Naïma KENNIZ, M. Didier RASTOCLE, Mme Vanina NOËL, M. Christian ALLONCIUS, Mme Abida HANEEFA, M. Ammar RAHOUANI, M. Youba CAMARA, M. Dominique CARRE, Mme Anne LE MOAL, Mme Véronique JEAN-BAPTISTE, M. Hermann TIMBA, Mme Téli-Shéri DIOP, M. Franck PETROSE, Mme Léone PAVILLA, M. Guy JOUVENELLE, Mme Ahlem OTHMANI, M. Guy MARTHELY, Mme Manel SEFAIHI, M. Sibt MUZZAMIL, M. Diony JACQUERAY, Mme Françoise MIRET M. Farid AÏD, M. Gilbert-Valère LOIMON, M. Romain POTEL, Mme Magalie HACHELAF, M. Yohan SALES SALADA, Mme Christelle VÉTIL.

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES A L'APPEL :

M. Youba CAMARA par M. Yann HELBLING,
Mme Baraka AHAMADA par Mme Naïma KENNIZ,
Mme Sharmin HAQUE par M. Sibt MUZZAMIL,
M. Pascal LAHITTE par M. Christian ALLONCIUS,
Mme Sabah DE GELIBERT par Mme Vanina NOËL,
Mme Fanny YOUNSI par M. Romain POTEL,
Mme Kasthury CHRISTY par Mme Magalie HACHELAF,
M. Pascal KOUPE DE K MARTIN par Mme Christelle VÉTIL,

MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE

- *Monsieur Youba CAMARA arrive à 19h29 et vote à partir du point n°1*
- *Madame Françoise MIRET part à 21h10 à partir du point n°1*
- *Monsieur Franck PETROSE part à 21h11 à partir du point n°1*

Monsieur Christian Pernet a été élu secrétaire, conformément à l'article L°2121,15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Présentation de Monsieur Christian ALLONCIUS

DELIBERE

Article 1^{er} :

Le Conseil municipal prend acte de la communication d'un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Le Conseil municipal approuve les orientations budgétaires proposées dans le rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

Le rapport d'orientations budgétaires est inséré dans le recueil des actes administratifs mis à disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 4 :

Le rapport d'orientations budgétaires sera mis en ligne dans un délai d'un mois à compter de l'adoption par le conseil municipal de la présente délibération.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour: 26

Contre: 9 M. Farid AÏD, M. Gilbert-Valère LOIMON, MME. Kasthury CHRISTY, M. Romain POTEL, MME. Magalie HACHELAF, M. Yohan SALES SALADA, M. Pascal KOUPE DE K MARTIN, MME. Christelle Vétel, MME. Fanny YOUNSI

Abstention: 4 M. Didier RASTOCLE, M. Dominique CARRE, MME. Véronique JEAN-BAPTISTE, MME. Françoise MIRET

2. OPERATION DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE ROSELYNE BOIVIN : ATTRIBUTION DU MARCHE SUBSEQUENT N° 1 A L'ACCORD CADRE MP11-19 RELATIF AU MANDAT DE REALISATION D'OPERATIONS MIXTES COMPORTANT LA CONSTRUCTION ET LA REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS A LA VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

Présentation de Monsieur Didier RASTOCLE

DELIBERE

Article 1^{er} :

L'attribution du marché subséquent n°1 -opération de construction de la nouvelle école BOIVIN pour une rémunération de 314 600 € HT à la société SEQUANO Aménagement sise Immeuble Carré Plaza 15/17 Promenade Jean Rostand-CS 70045- 93022 Bobigny Cedex est approuvée.

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché subséquent n°1 -opération de construction de la

nouvelle école BOIVIN avec son attributaire.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour: 30

Contre: 7 M. Farid AÏD, M. Gilbert-Valère LOIMON, MME. Kasthury CHRISTY, M. Romain POTEL, MME. Magalie HACHELAF, M. Yohan SALES SALADA, MME. Fanny YOUNSI

Abstention: 1 M. Dominique CARRE

Ne prend pas part au vote: 1 M. Michel FOURCADE

<p>3. OPERATION DE REHABILITATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL GERMAINE TILLION : ATTRIBUTION DU MARCHE SUBSEQUENT N°2 A L'ACCORD CADRE MP11-19 RELATIF AU MANDAT DE REALISATION D'OPERATIONS MIXTES COMPORTANT LA CONSTRUCTION ET LA REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS A LA VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE</p>
--

Présentation de Monsieur Didier RASTOCLE

DELIBERE

Article 1^{er} :

L'attribution du marché subséquent n°2 - l'opération de réhabilitation du centre social et culturel Germaine Tillion pour une rémunération de 42 950 € HT à la société SEQUANO Aménagement sise Immeuble Carré Plaza 15/17 Promenade Jean Rostand-CS 70045- 93022 Bobigny Cedex est approuvée.

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché subséquent n°2 - l'opération de réhabilitation du centre social et culturel Germaine TILLION.

- ***Intervention de monsieur Youba CAMARA en annexe.***

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour: 32

Abstention: 6 M. Dominique CARRE, MME. Kasthury CHRISTY, M. Romain POTEL, MME. Magalie HACHELAF, M. Yohan SALES SALADA, MME. Fanny YOUNSI

Ne prend pas part au vote: 1 M. Michel FOURCADE

<p>4. MARCHE RELATIF AU NETTOYAGE DE LA VITRERIE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE PIERREFITTE-SUR-SEINE</p>

Présentation de Monsieur Didier RASTOCLE

DELIBERE

Article 1^{er} :

L'attribution du marché relatif au « Nettoyage de la vitrerie dans les bâtiments communaux de

Pierrefitte-sur-Seine » à la société PULITA, 31 av. de la Division Leclerc 94 250 Gentilly, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, est approuvée pour un montant global et forfaitaire de 44 178.60 euros annuel HT.

La durée du marché est de 1 an à compter de sa date de notification à l'attributaire, tacitement reconductible 3 fois par période de même durée (1 an), sans que sa durée maximale ne puisse dépasser 4 ans.

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché relatif au « Nettoyage de la vitrerie dans les bâtiments communaux de Pierrefitte-sur-Seine » avec la société attributaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. DÉPLOIEMENT DE CAMÉRAS INDIVIDUELLES "CAMÉRAS MOBILES OU CAMÉRAS PIÉTONS" AU SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE

Présentation de Monsieur le Maire

DELIBERE

Article 1^{er} :

Le déploiement de caméras individuelles « caméras mobiles ou caméras piétons » au sein de la Police Municipale de Pierrefitte-sur-Seine est approuvé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. TARIFS DES CONCESSIONS ET DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DE CAVEAU PROVISoire DU CIMETIERE COMMUNAL

Présentation de Monsieur Guy JOUVENELLE

DELIBERE

Article 1 :

Le maintien des tarifs des concessions, et de la redevance d'occupation de caveau provisoire du cimetière communal de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine pour les années 2021 et 2022 est approuvé.

Article 2 :

La suppression de la taxe d'inhumation de 66 euros est approuvée.

Article 3 :

Les tarifs funéraires pour les années 2021 et 2022 restent inchangés et sont les suivants :

Prestations	Tarifs 2021/2022
Concessions traditionnelles	
- 10 ans	300,00 €
- 30 ans	600,00 €
- 50 ans	1 000,00 €
- enfants (5 ans)	74.00 €
Redevance pour occupation de caveau provisoire :	
- 48 h à 15 jours	19,00 €
- 15 à 30 jours	57,00 €
- 30 à 45 jours	169,50 €
- 45 à 60 jours	507,50 €

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à appliquer ces tarifs funéraires pour les années 2021 et 2022

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE VAUCRESSON AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)

Présentation de Monsieur Guy JOUVENELLE

DELIBERE

Article 1^{er} :

Approuve l'adhésion de la commune de Vaucresson au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour: 32

Abstention: 7 M. Farid AÏD, M. Gilbert-Valère LOIMON, MME. Kasthury CHRISTY, M. Romain POTEL, MME. Magalie HACHELAF, M. Yohan SALES SALADA, MME. Fanny YOUNSI

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h19